



## Discipline Concours Complet

### Règlement des épreuves de la relève CCN/B2 & CCN/B3 J/YR/U25

#### 1. Objectif et but

Les jeunes cavalières et cavaliers de la relève doivent pouvoir évoluer de manière systématique et adaptée à leur niveau dans des conditions de compétition. Les séries d'épreuves CCN/B2 et B3 se rattachent à la Coupe Juniors B1 et elles favorisent les possibilités de départ pour les jeunes cavalières et cavaliers jusqu'à 25 ans au niveau B2 ou B3.

Les cavalières et les cavaliers de la relève se mesurent entre eux, ils marquent des points et gagnent en visibilité.

L'encadrement par un coaching est facultatif et doit être indiqué lors de l'engagement.

#### 2. Conditions de participation

Cavalière/cavalier

- Ouvert aux cavalières/cavaliers entre 12 et 25 ans (Juniors, Jeunes Cavaliers et M25)
- L'affectation à la catégorie CCN/B2 respectivement B3 J/YR/U25 se fait automatiquement avec l'engagement (condition pour le classement annuel)
- selon les conditions de départ actuelles pour la catégorie CCN/B2 respectivement CCN/B3 de la FSSE

Chevaux et poneys : selon le règlement CC de la FSSE actuellement en vigueur.

#### 3. Types d'épreuves

Young Eventing Talents CCN/B2 J/YR/U25

Young Eventing Talents CCN/B3 J/YR/U25

Les CC Young Eventing Competitions correspondent à des épreuves CC officielles de la catégorie CCN/B2 respectivement CCN/B3. Ces compétitions sont proposées dans le cadre de l'épreuve régulière qui est complétée par le passage suivant : si le nombre d'engagement de la catégorie d'âge 12-25 est au moins égal à 7, une épreuve séparée J/YR/U25 est organisée.

Les coûts supplémentaires occasionnés à l'organisateur sont remboursés par la discipline CC. En tenant compte des prix, des finances d'engagement et autres, les épreuves de la relève sont neutres en termes de coûts pour les organisateurs. S'il existe un sponsor annuel pour la série d'épreuve, les conditions de celui-ci doivent être remplies.

S'il n'y a pas d'épreuve séparée en raison du nombre insuffisant d'engagements, les résultats des cavalières/cavaliers de la relève (obtenus dans l'épreuve régulière) comptent tout de même pour le classement annuel.

Pour le classement annuel, les résultats doivent être transmis immédiatement par l'organisateur à l'adresse électronique suivante : [info@mybo.ch](mailto:info@mybo.ch). Le classement annuel fait l'objet d'un règlement annexé.

Dressage / Saut / Cross : selon le règlement CC FSSE actuellement en vigueur

Finances d'engagement / Barème / Prix : selon le règlement CC FSSE actuellement en vigueur.

#### 5. Entrée en vigueur

Ce règlement a été approuvé le 03.05.2022 par le directoire Concours Complet. Il entre en vigueur avec effet rétroactif au 01.01.2022.